

Amélioration de la collaboration tripartite

Les associations communales sont partenaires de l'organisation E-Government Suisse. Elles sont représentées par trois personnes dans l'organe de pilotage et trois dans le nouveau comité de planification.

Fin 2015, la Confédération et les cantons ont approuvé la nouvelle stratégie de cyberadministration et la convention-cadre de droit public remaniée concernant la collaboration 2016–2019 dans ce domaine. L'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) ont cosigné la stratégie. L'ACS a collaboré intensément à la poursuite du développement de la stratégie de cyberadministration suisse, resp. à la convention-cadre. ACS et UVS sont partenaires de l'organisation E-Government Suisse. «Par notre engagement, nous voulons souligner la grande importance de la collaboration tripartite dans le domaine de la cyberadministration», dit Michael Bützer, directeur adjoint de l'ACS. Dans la nouvelle convention-cadre, les cantons

doivent impliquer leurs communes p. ex. dans l'accomplissement des objectifs de l'E-Government Suisse. «L'ACS est convaincue que les mesures et projets pour les villes et communes définis dans la stratégie nationale ne peuvent être mis en œuvre avec succès à l'échelon communal aussi que grâce à une procédure coordonnée commune», dit Bützer.

Nouvelle organisation

Dès 2016, l'organisation de la cyberadministration suisse fera peau neuve: responsable des décisions stratégiques, le comité de pilotage sera soutenu par un comité de planification assurant la gestion opérationnelle et déchargera ainsi l'organe de pilotage (voir aussi l'interview ci-dessous). Le niveau communal

sera représenté par trois personnes dans les deux comités de gestion, de sorte que les villes et communes pourront exprimer leurs attentes directement lors de la détermination des priorités et l'allocation des moyens. L'ACS est expressément favorable à cette nouvelle organisation. «La coordination des différentes organisations actives actuellement dans le domaine des TIC sera améliorée de façon déterminante», dit Bützer. La Confédération elle-même aura un coordinateur cyberadministration. «Ceci aura certainement un impact positif sur la collaboration avec les cantons et communes.»

Philippe Blatter

Informations:

www.egovernment.ch

«Concentration sur les priorités»

Cédric Roy, chef de la direction opérationnelle de la cyberadministration suisse depuis le début de l'année, explique dans cette interview comment les communes profiteront de la nouvelle stratégie E-Government.



Cédric Roy, chef de la direction
E-Government Suisse.

Photo: mäd

«Commune Suisse»: Quels services de la cyberadministration utilisez-vous personnellement?

Cédric Roy: Au canton du Valais où j'habite, il n'y a pas encore tellement de prestations administratives électroniques. Ce que je fais régulièrement en ligne est l'organisation de l'homologation VP. Par ailleurs, j'aimerais bien avoir la possibilité de voter ou de remettre ma déclaration d'impôt en ligne. Si un jour je déménage à Berne, je voudrais annoncer un déménagement par voie électronique. Mais pour cela, il faut – pas seulement au canton du Valais mais dans toute la Suisse – encore pas mal d'efforts. Nous voulons accélérer l'élargissement de l'offre de la cyberadministration électronique avec la mise en œuvre de la stratégie E-Government nationale.

Qu'est-ce qui est nouveau dans la stratégie suisse de cyberadministration 2016–2019?

La consigne du comité de pilotage pour le développement de la stratégie de cyberadministration 2007 était de créer une relation plus forte entre stratégie et niveau de mise en œuvre. Partant de là, la nouvelle stratégie présente une idée directrice et quatre objectifs stratégiques montrant quels progrès Confédération, cantons et communes veulent atteindre dans et avec la cyberadministration. Ces objectifs stratégiques sont poursuivis par des buts mesurables, opérationnels, dans le cadre d'un plan stratégique. En outre, la mise en œuvre de la stratégie est définie dans les principes stratégiques. Le premier principe, celui de la collaboration des trois échelons étatiques, indique que les «efforts à l'échelle



La stratégie de cyberadministration remaniée est nationale, tous les échelons étatiques l'ont approuvée.

Photo d'archives: Peter Camenzind

nationale» se focalisent sur quelques priorités fondamentales pour la mise en œuvre de la cyberadministration. Cela signifie que la stratégie de la nouvelle cyberadministration ne sera pas de faire progresser tout le champ des prestations électroniques, mais seulement celles qui sont d'importance majeure au niveau suisse. Ainsi, Confédération, cantons et communes concentrent leurs activités communes dans le but d'atteindre davantage d'efficacité dans les domaines définis.

Comment les communes vont-elles profiter de la stratégie suisse de cyberadministration?

La stratégie de cyberadministration remaniée est nationale; tous les échelons étatiques l'ont approuvée fin 2015. Les communes profitent du fait que la cyberadministration promeut les infrastructures de base, mais aussi des projets nécessitant une coordination élevée telles les annonces de déménagement électroniques. La création d'une identité numérique ainsi que l'établissement d'une fédération suisse d'identités font notamment partie des modules de base qui sont intéressants pour l'échelon communal. Du point de vue identification et validation, ils offrent aux communes les moyens et les conditions-cadres permettant d'offrir aux habitants/tes des prestations électroniques de manière simple et sûre.

Comment s'effectue concrètement la collaboration des trois échelons étatiques?

Le Conseil fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux sont responsables de l'organisation E-Government Suisse. Ils soutiennent la collaboration avec 2,5 millions de francs par année chacun. Ces deux organisations, ainsi que les partenaires, l'Association des Communes Suisses et l'Union des villes suisses, délèguent les représentants/tes au pilotage de l'organisation. Il y a le comité de pilotage politique qui prend les décisions stratégiques. Par ailleurs, il y a un nouveau comité de planification composé de neuf spécialistes de la cyberadministration, trois par échelon étatique; il se charge de la gestion opérationnelle. Le comité de planification détermine quels projets et tâches permanentes – les «prestations» – sont à intégrer dans le plan stratégique. Les membres du comité de pilotage se réunissent deux fois par année. Le comité de planification est responsable du contrôle de gestion des projets et, de ce fait, se réunit jusqu'à six fois par année. La direction opérationnelle assume comme auparavant la coordination et la communication. La réalisation des projets incombe à différents organes administratifs et organisations, dont des offices fédéraux, l'Association eCH, l'Association suisse des services des habitants ou la Conférence suisse sur l'informatique.

D'ici 2019, la Confédération et les cantons veulent consacrer 5 millions de francs par année à l'extension des prestations de cyberadministration. Quels projets seront soutenus?

Dans le plan stratégique, la Confédération et les cantons soutiennent les mesures qui sont mises en œuvre dans le cadre de huit projets stratégiques et de trois prestations stratégiques. En fait partie l'élargissement d'offres électroniques pour la population comme e-Déménagement Suisse ou Vote électronique, ainsi que des services pour l'économie comme le décompte TVA et la mise en place d'un portail de transactions pour l'économie. Troisièmement, et ceci est la véritable priorité, la Confédération et les cantons utilisent ces moyens pour l'établissement de modules de base comme e-ID, la création d'une fédération suisse d'identités ou l'extension d'un instrument de validation des signatures. Seront également financées des tâches permanentes importantes pour la cyberadministration de toute la Suisse, p. ex. l'attention aux normes ou l'accès à des prestations administratives destinées à la population. De par la nouvelle convention-cadre, la Confédération et les cantons assument également chacun pour moitié les coûts de la direction opérationnelle, donc de son personnel et de son budget.

Interview: Philippe Blatter